

LES GUEULES CASSÉES

L'ESSENTIEL DE L'INFO

(nous citons les sources d'informations lorsque les articles ne sont pas rédigés par nos soins)

Sommaire

*Pour aller sur l'article,
cliquez sur le titre !*

Page 1

[Blessés de guerre : La voile pour se reconstruire](#)

Page 2

[Plan Blessés 2023-2027 : Accompagner les militaires blessés et leurs familles](#)

Page 3

[La retraite du combattant est accordée à tout titulaire de la carte du combattant](#)

NEWSLETTER UBFT
20 RUE D'AGUESSEAU
75008 PARIS

Directeur de la publication :

Patrick Remm

Rédacteur en chef :

Olivier Roussel

Anne Doutremépuich

conception/ réalisation :

Anne Doutremépuich

Camille Lefeuvre

Contact :

adoutremepuich@gueules-cassees.asso.fr

communication@gueules-cassees.asso.fr

Blessés de guerre

La voile pour se reconstruire

Du 13 au 27 mai 2023, l'association La voile pour se reconstruire a permis à près de 80 blessés, veuves et orphelins de guerre, d'embarquer pour un tour de Corse à la voile.

Au sein de l'équipage figuraient notamment des jeunes de la maison d'enfants à responsabilité éducative Igesa de la Roche-Guyon (95) ainsi que des membres de la maison Athos Igesa de Toulon (83). Pour plus d'infos sur ces maisons, voir encadrés en bas de page.

De Calvi à l'île d'Elbe, en passant par le village vacances Igesa de la Marana à proximité de Bastia, les participants ont navigué sur 5 grands voiliers dont le Dryade, monocoque de 15 mètres acquis grâce au soutien de Terre Fraternité, Le Bleuët de France, Tego et Igesa.

Retrouver l'envie d'aller de l'avant :

L'association a été créée en 2014 par des bénévoles civils et militaires, sur une initiative de Christophe Combi, ancien colonel de l'armée de terre, actuel adjoint à la direction des ressources humaines Igesa et passionné de voile.



Responsable en 2014 d'une unité engagée au Mali, il a souhaité agir à son retour en France en faveur des soldats blessés en opération : « Notre objectif est d'offrir aux soldats blessés un grand bol d'air, de les aider à reprendre confiance en eux. C'est en même temps une façon de leur témoigner notre reconnaissance - à eux comme à leurs conjointes qui vivent aussi une épreuve difficile et méritent pour cela toute notre attention ».

Permettant aux participants de retrouver confiance, énergie et envie d'aller de l'avant, ces stages en mer contribuent efficacement à la rééducation fonctionnelle des blessés, et plus largement à leur reconstruction tant physique que psychique.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur : <https://www.la-voile-pour-se-reconstruire.fr>.

Plan Blessés 2023-2027

Accompagner les militaires blessés et leurs familles

Nous vous transmettons un courrier de madame la secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, porté à l'attention des présidents d'associations du G12.

"Monsieur le Président,

Le 13 juillet, le Président de la République s'était engagé à garantir à nos militaires blessés et à leurs familles, « une prise en charge immédiate, durable, adaptée et bienveillante en cas de blessures ou de décès en service. ». Le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, a mobilisé le ministère et le monde combattant pour construire un plan dédié, apportant des améliorations structurelles à la politique en faveur des blessés, dont il m'a confié le pilotage.

J'ai présenté, le mercredi 10 mai dernier, ce Plan d'accompagnement des blessés et de leurs familles 2023-2027 qui prend en compte les problématiques auxquelles les militaires blessés sont confrontés. L'objectif de ce plan est simple : que la seule préoccupation des blessés soit celle de se soigner et de se reconstruire.

La première avancée majeure est de faciliter l'accès des blessés à tous leurs droits par une simplification administrative sans précédent. Désormais, c'est l'administration des Armées qui sera en charge de fournir la preuve et non plus le blessé. Des principes de l'administration civile comme le « dites-le nous une fois » et la présomption de bonne foi seront appliqués. Cette simplification administrative sera mise en œuvre avec la mutualisation, la suppression et l'automatisation de certaines démarches. Un site internet, la maison numérique des blessés et de leurs familles, viendra centraliser l'ensemble des informations et surtout permettre la réalisation des démarches en ligne. À terme, un coffre-fort numérique permettra de stocker l'ensemble des documents.

La seconde avancée majeure est le renforcement de la prise en charge dans la durée du blessé.

L'ensemble des aspects de la reconstruction seront pris en compte pour accompagner les blessés et leurs familles, afin que ces derniers soient les acteurs de celle-ci. Cela concerne tout particulièrement la blessure psychique des militaires blessés. Le dispositif Athos sera ainsi porté de 4 à 10 maisons d'ici 2030.

Ce plan ambitieux témoigne de l'engagement fort pris par le ministère des Armées à apporter une réponse concrète, rapide et efficace aux blessés et à leurs familles. De la blessure à la reconstruction, le ministère des Armées ne laisse aucun blessé de côté, ni aucune famille, et affirme son ambition de mieux les accompagner au quotidien.

Ainsi, monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous faire parvenir ce dossier de presse relatif à la présentation de ce plan d'accompagnement des blessés et de leurs familles afin que puissiez prendre connaissance des principales dispositions mises en place et ainsi les relayer auprès des membres de votre association et auprès de la communauté d'anciens combattants locaux.

Sachez que nous ne ménagerons pas nos efforts et notre énergie pour être à la hauteur de l'engagement des femmes et des hommes qui exercent la mission de défendre notre pays.

Patricia Mirallès - Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées "

Vous trouverez en pièce jointe de la newsletter le dossier de presse du Plan Blessés présenté par madame Patricia Miralles le mercredi 10 mai 2023.

La retraite du combattant est accordée à tout titulaire de la carte du combattant

Le droit est ouvert à l'âge de 65 ans, ou à partir de l'âge de 60 ans si une des conditions suivantes est remplies :

- être titulaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) ;
- ou être titulaire d'une pension militaire d'invalidité indemnisant une incapacité d'au moins 50% et percevoir l'une des allocations suivantes :
 - l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
 - l'allocation compensatrice,
 - l'allocation d'aide sociale,
 - l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA),
 - l'allocation spéciale vieillesse (ASV),
 - l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) ;
- ou être titulaire d'une pension militaire d'invalidité indemnisant une ou plusieurs infirmités imputables à des services accomplis au cours d'opérations déclarées campagnes de guerre ou de maintien de l'ordre hors métropole ;
- ou être domicilié dans un département ou une collectivité d'outre-mer.

Son montant annuel est de 812,76 euros au 1er janvier 2023.

Versement de la retraite du combattant

Les modalités de versement de la retraite du combattant - dont le montant annuel est de 812.76 euros au 1er janvier 2023 - ont été récemment modifiées. Le nouvel échéancier de paiement est le suivant.

Modification des échéances *

Mois de naissance	Anciennes échéances	Nouvelles échéances
Janvier / juillet	décembre et juin	janvier et juillet
Février / août	janvier et juillet	février et août
Mars / septembre	février et août	mars et septembre
Avril / octobre	mars et septembre	avril et octobre
mai / Novembre	avril et octobre	mai et novembre
Juin / décembre	mai et novembre	juin et décembre

* Paiement des échéances à la fin du mois

Par exemple, si vous êtes né(e) en mai, le paiement de votre retraite du combattant sera effectif fin mai et fin novembre.